

Québec, le 29 janvier 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 30 novembre était déposée à l'Assemblée nationale, par le député de Hochelaga-Maisonneuve, une pétition demandant au gouvernement du Québec de proposer des solutions pour le maintien des services offerts au Pavillon d'éducation communautaire d'Hochelaga-Maisonneuve (PEC-HM) et d'intervenir auprès du centre de services scolaire de Montréal afin de retirer l'avis d'éviction du 31 décembre 2023.

Nous sommes sensibles à la situation du PEC-HM. Leur mission est importante. D'ailleurs, le ministère de l'Éducation leur a versé une aide financière de 594 179\$ pour l'année 2023-2024.

Nous avons suivi le dossier de près. L'organisme a pu être relocalisé à 10 minutes à pied de l'emplacement actuel et tous les organismes qui sous-louaient se sont déjà trouvés d'autres locaux.

Rappelons que le bâtiment accueillant le PEC-HM se trouvait dans un état de vétusté important. Cette situation ne permettait donc pas d'offrir des locaux sécuritaires et sains à ses usagers.

Il est également important de mentionner que, comme locateur, les centres de services scolaires (CSS) doivent assurer la sécurité des occupants de leurs établissements. Aucun compromis ne peut être fait à cet égard.

Par ailleurs, la gestion des parcs immobiliers des CSS est leur prérogative et que leur priorité est de répondre d'abord et avant tout aux besoins scolaires. Les enveloppes de maintien d'actif doivent donc être utilisées en ce sens.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



Bernard Drainville